



Madame Christine LAGARDE
Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et de l'Emploi
139, rue de Bercy
75012 Paris

NICOLE BORVO
COHEN-SEAT

Vice-Présidente
de la
COMMISSION
DES LOIS

Présidente
du
GROUPE
CRC-SPG

SENATRICE DE
PARIS

Paris, le 13 janvier 2010

Madame la Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les restructurations en cours dans le groupe Sanofi-Aventis.

Sanofi-Aventis emploie 55 377 personnes en Europe, dont plus de 28 000 en France sur plus de 40 sites. À l'échelle nationale, le groupe Sanofi-Aventis domine le marché de l'industrie pharmaceutique. Plus largement, Sanofi-Aventis est la troisième entreprise française en termes de résultat net après Total et BNP Paribas. Elle représente un tiers des compétences de l'industrie pharmaceutique en France, près de 50 % des effectifs de recherche et développement de l'industrie du médicament et 40 % des effectifs de production. Le groupe Sanofi est incontournable en France et en Europe. Il représente un potentiel scientifique et industriel important.

Or, la gouvernance de l'entreprise se caractérise par des choix essentiellement financiers, amplifiés depuis 2007. Dans le contexte actuel, cette orientation est encore plus préoccupante. De 2003 à 2007, le dividende versé aux actionnaires a doublé, correspondant à une augmentation de près de 19,4 % par an. Cette stratégie uniquement financière et les décisions de la direction de Sanofi-Aventis menacent lourdement la stabilité de l'ensemble de l'industrie pharmaceutique française ainsi que la recherche scientifique et médicale.

Plutôt que de réinvestir les ressources de l'entreprise pour assurer une croissance durable fondée sur le développement des compétences et des technologies, Sanofi-Aventis diminue les capacités de développement de son activité et maintient une pression constante sur les emplois.

Au total, c'est l'ensemble du territoire français qui souffrirait d'une restructuration de l'activité du groupe. Présent dans 13 régions, Sanofi-Aventis sous-tend l'activité de centaines de sous-traitants. Récemment encore le site de Montpellier a été menacé de la suppression de 300 emplois. Sur de nombreux sites les salariés se mobilisent en faveur d'une juste répartition des richesses avec une vraie augmentation de salaire ainsi qu'en faveur de garanties sur le devenir des sites et des emplois.

Compte-tenu de l'importance nationale de la question, les pouvoirs publics ne



peuvent rester l'arme au pied.

La promotion et le développement de l'industrie pharmaceutique sont des choix d'avenir et doivent s'opérer selon une logique d'amélioration de l'accès aux soins. Les stratégies de gouvernance doivent être guidées par un objectif d'amélioration des traitements existants, par la découverte de nouveaux médicaments répondant aux besoins non satisfaits, et par la mise à disposition des médicaments à des prix accessibles par toutes les populations.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et des importantes subventions publiques qui ont été attribuées au groupe Sanofi-Aventis je suis parmi ceux qui pensent que la question d'une intervention publique dans la gouvernance du groupe se pose et qu'il est plus urgent que jamais de réfléchir à un nouveau mode d'intervention publique en matière d'industrie pharmaceutique, guidé par l'intérêt général et la recherche de nouveaux traitements en dehors de toute perspective de profits financiers.

Je vous serais reconnaissante, Madame la Ministre, de bien vouloir m'indiquer avec diligence ce que l'Etat compte faire en ce sens, d'autant qu'un Comité Central d'Entreprise de Sanofi-Aventis doit se tenir très prochainement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Nicole BORVO COHEN-SEAT